

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 38

présenté par
Mme Mette

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« désigné à cet effet à »

les mots :

« de l'autorité désigné en application du IV de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.